

# RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

## Informations aux associations 2023/24

Département des Bouches-du-Rhône



# **Les subventions en chiffres**

**Conseils sur le dépôt d'un dossier**

**Assistance et accompagnement au dépôt de dossiers**

**La Direction des Relations Internationales et Affaires  
Européennes**

**Le Service de la Politique  
de la Ville et de l'Habitat**

**Temps d'échanges**



# Les subventions aux associations

**98**

**Millions d'€ attribués en 2022**

**Plus de**

**7 000**

**demandes déposées**

**5 000**

**3 000**

**dossiers subventionnés représentant  
associations**



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des Relations avec les associations et les particuliers  
SRAP



# Les dates clés : dossiers 2024

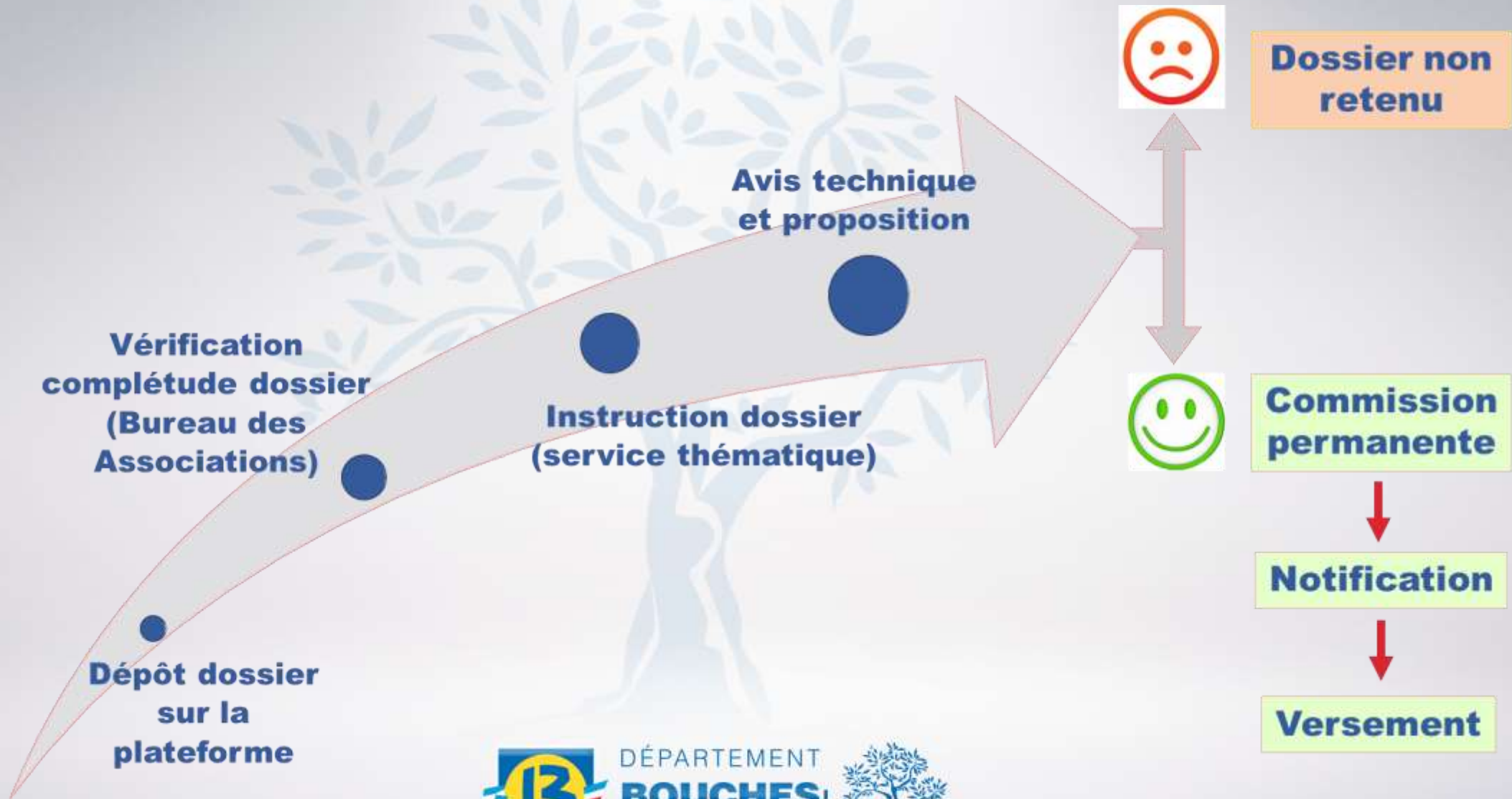
(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)



**Tout dossier non complété avant la date limite du 1<sup>er</sup> juillet 2024 sera rejeté**



# Circuit du dossier



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Types de demandes

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association: salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurance, électricité / cotisations, subvention de fonctionnement, produits financiers, etc.
- Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

## INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achats de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.
- L'autofinancement de l'association à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles est fortement recommandé.

# Types de demandes

## PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

## MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.
- Pour les sports: seules les manifestations à caractère compétitif de niveau national, international ou présentant un budget propre de plus de 30 000 euros sont éligibles.
- 4 manifestations pour les clubs omnisports avec centralisation par le siège.



# Bureau des associations

1er niveau de traitement d'une demande de subvention au sein de la collectivité

Le Bureau des Associations (BA) est le point d'entrée des dossiers, centralise et traite toutes les demandes de subventions associatives et s'assure de leur complétude

Une seule adresse pour déposer les demandes de subvention  
→ <https://www.departement13.fr/subventions/>

Si le dossier est **complet** : transmission au service thématique compétent

Si le dossier est **incomplet** : dossier mis en instance et demande par mail à l'association

Pour aider à compléter un dossier déjà déposé sur la plateforme, le BA pourra - en fonction des situations- recevoir les associations les mardis et jeudis après-midi sur rdv.



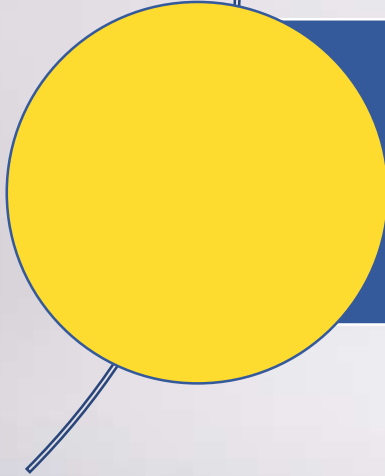
DEPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU-RHÔNE**



# Nouvelles pièces obligatoires en 2024



Fournir la liste du Conseil d'Administration dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.



Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir le Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées dans l'onglet « Éléments justificatifs ».



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Modalités de versement des subventions allouées

## FONCTIONNEMENT

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties

## INVESTISSEMENT

- Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier + Compte rendu financier à transmettre dans les trois ans suivant la date du vote en Commission permanente (hors spécifié dossiers culture)

## PROJETS SPÉCIFIQUES

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre avant le 30 juin de l'année qui suit le vote en Commission permanente

## MANIFESTATIONS

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre dans les meilleurs délais

# Assistance demande de subvention

**Demande de contact écrit :** <http://dpt13.fr/subv>

**Demande de rappel téléphonique :** <http://dpt13.fr/rappel>

**Un tutoriel vidéo :** <https://www.departement13.fr/subventions/>

**Le guide des associations est accessible en téléchargement :**

[https://www.departement13.fr/fileadmin/user\\_upload/assos/guide\\_assocs/guide\\_des\\_associations-2023.pdf](https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf)

**Le guide d'aide au dépôt de dossier :**

[https://www.departement13.fr/fileadmin/user\\_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS\\_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf](https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf)



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Points de vigilance

## RIB / IBAN

- Libellé au nom de l'association.

## Comptes annuels

- Sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier (N-2 max).

## Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

## Rapport global d'activité

- Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG. Il s'agit d'un document à part entière (N-2 max).

## Programme global d'activité

- Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.



# Mémo

**DETAIL FICHE TIERS**  
Toujours mettre à jour  
cette rubrique et  
valider

**SUIVRE  
UN DOSSIER**  
Cliquer sur « Suivre  
mes dossiers » et  
surveiller ses mails

Surveiller  
les courriers  
indésirables  
et spams

**ENREGISTRER**  
Pour sauvegarder  
chaque document  
ajouté dans le dossier

**VALIDER**  
Pour envoyer son  
dossier à la  
collectivité



Vous ne pourrez plus  
le modifier

**DOCUMENTS  
RESSOURCES**  
Pour accéder aux  
formulaire  
spécifiques, modèles  
etc,,,

**FORMAT**  
Privilégier les formats  
PDF, DOC, XLS, JPG  
15 Mo max

Consulter les  
**ACTUALITES** en  
page d'accueil  
pour rester informé



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Détail fiche tiers

*Cette partie est à actualiser avant tout dépôt de dossier (voire à compléter lorsqu'il s'agit d'une première demande)*

RECHERCHER UNE AIDE

SUIVRE MES DOSSIERS

DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS

Cliquez sur « DETAIL FICHE TIERS »

Il est bien précisé sur cette page que la complétude de votre Fiche Tiers ne vaut pas « Dépôt de dossier »

**i** Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».

Vous devez compléter/mettre à jour les 6 onglets de cette Fiche :

Identification

IBAN

Documents Administratifs

Renseignements

Fonctionnement

Contacts

L'onglet « Document Administratifs » :

Cet onglet est dédié à tous les documents administratifs de votre Association.



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Suivre un dossier

Cliquez sur **SUIVRE MES DOSSIERS**

**!** CLOCHE ROUGE = dossier en attente de complétude

**BOUCHES DU RHÔNE**

Gestion des subventions et des aides individuelles  
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE **SUIVRE MES DOSSIERS** DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERS

### Mes derniers dossiers

**TOUT AFFICHER**

Détail	Numéro de dossier	Association	Dates	Montant	Actions
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS <b>!</b> Type de demande: Fonctionnement général ⓘ	BA-090723	ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	01/06/2023 07/06/2023	Demandé : 2 000 €	📄 🔍 📧
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général ⓘ	BA-090655	ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 3 000 €	🔍 📧
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général ⓘ	BA-090654	ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 1 000 €	🔍 📧

### État de mes dossiers

### Actualités

14/04/2023  
**Dates de dépôt des dossiers relatifs aux colis de Noël 2023**  
Calendrier dépôt de dossiers de demandes de colis de Noël 2023

**2023**

**VOIR PLUS**

**DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE**

# Documents ressources

C'est dans cette rubrique que vous aurez accès aux formulaires spécifiques, modèles etc...

RECHERCHER UNE AIDE    SUIVRE MES DOSSIERS    DOCUMENTS RESSOURCES

Rechercher une ressource

Thèmes Sélectionnez...

RECHERCHER

Nombre de résultats : 5

Afficher 5 Trier par Titre

FORMULAIRE PROJET SPECIFIQUE SPORT	↓
FORMULAIRE COMITE SPORT	↓
FORMULAIRE FONCTIONNEMENT SPORT	↓
FORMULAIRE FONCTIONNEMENT CLUB OMNISPORT SPORT	↓
FORMULAIRE INVESTISSEMENT SPORT	↓

1/1



# SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

**Objectif** : Faire bénéficier les dirigeants bénévoles d'un réel cadre formel pour faire vivre une association.

- Pour les **dirigeants bénévoles** (trésorerie, président, secrétaire ou leurs représentants) de petites associations, **composées uniquement de bénévoles ou 2 salariés maximum**.
- **7 sessions** de formation (1 session = 3 jours) organisées pendant l'année à l'Hôtel du Département ou hors Marseille (en commune pour être plus proche des associations), maximum 15 participants par session
- Les participants s'engagent à **suivre les 3 jours** de formation
- **Inscriptions en ligne** (dans la limite des places disponibles) :

<https://www.departement13.fr/nos-services/vous-etes-une-association/se-former/>

Dispositif  
GRATUIT

**Renseignements** au 04 13 31 39 23 ou 04 13 31 37 31  
par mail : helene.susini@departement13.fr







# Ordre départemental des bénévoles

**Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur l'ensemble des bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.**

**Remise de médaille de l'Ordre départemental des bénévoles (ODB) selon 3 rangs :**

- **OR, 20 ans ou plus de bénévolat**
- **ARGENT, 10 ans ou plus**
- **BRONZE, 5 ans et plus.**

**Depuis 2022, 285 bénévoles ont été sélectionnés pour recevoir cette distinction.**

**Vous souhaitez mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association  
demandez un dossier de candidature par mail à  
[odb@departement13.fr](mailto:odb@departement13.fr)**



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports

MPJS



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

## 2 MPJS sur le territoire Départemental

### AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence  
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence  
04 13 31 60 88 / [mpjs.aix@departement13.fr](mailto:mpjs.aix@departement13.fr)

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

### MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)  
13 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille  
04 13 31 68 20 / [mpjsmarseille@departement13.fr](mailto:mpjsmarseille@departement13.fr)

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

## Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation  
des familles et des jeunes

Accompagnement  
des associations

# Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation  
sur les aides du Département



Un espace à la disposition  
des jeunes et des associations



Une programmation variée avec des  
événements mensuels et ponctuels





# Direction des Relations Internationales et Affaires Européennes

Soutien aux associations



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**





# Champs d'intervention de la Direction des relations internationales et des affaires européennes (DRIAE)

La politique des relations extérieures du Conseil départemental soutient des projets internationaux et s'articule autour de 3 objectifs :



Renforcer l'attractivité internationale du territoire



Maintenir la position du Conseil départemental comme un acteur de poids dans la dynamique européenne



Accompagner l'Agenda 2030 et la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (O.D.D) de l'O.N.U.

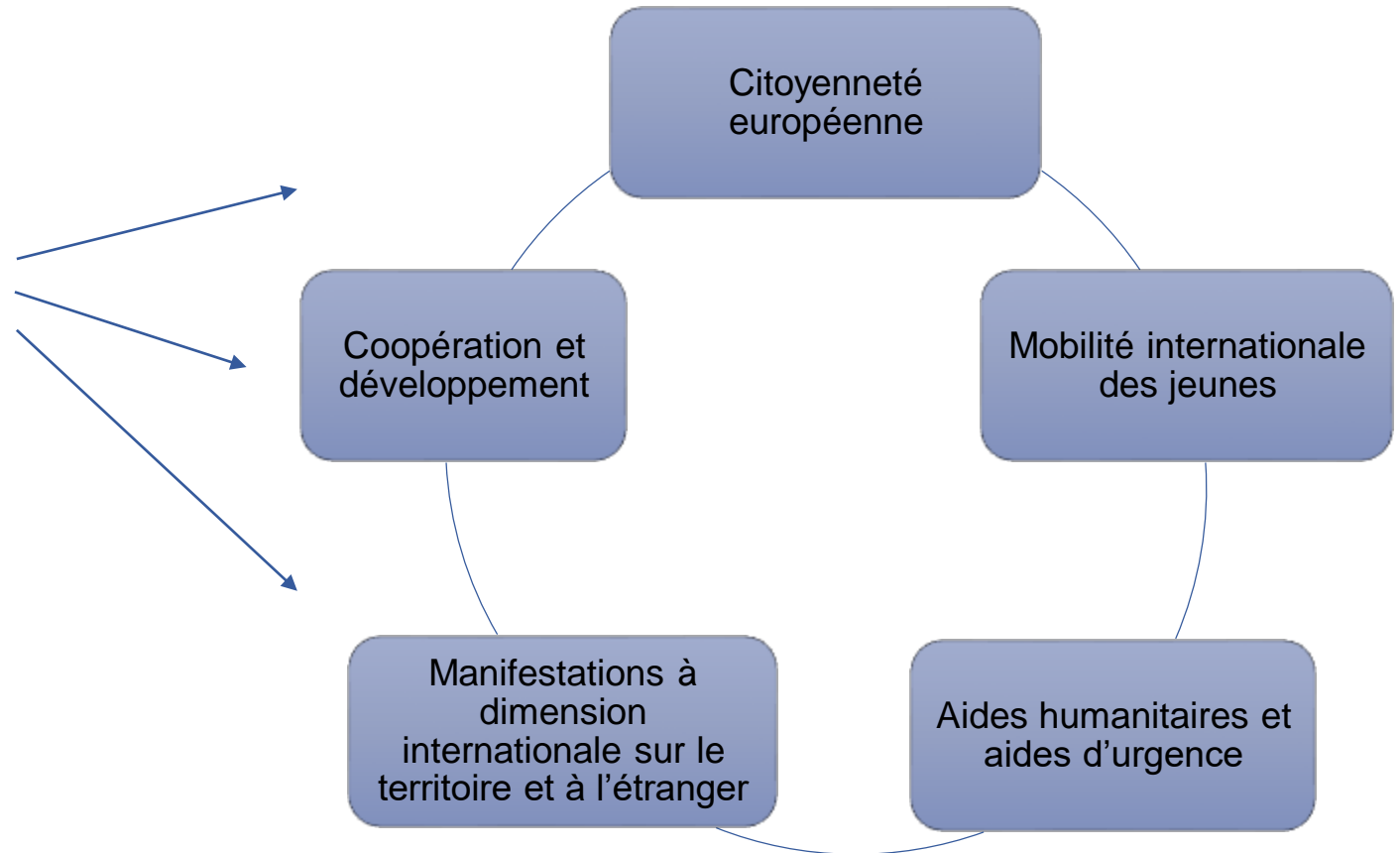
# Pour atteindre ces objectifs, la DRIAE finance des projets de différentes natures



Principalement  
financement de  
**projets spécifiques**



Exceptionnellement  
soutien au  
fonctionnement  
général



# La citoyenneté européenne



- **Renforcement du sentiment d'appartenance à la citoyenneté européenne des habitants des Bouches-du-Rhône notamment en favorisant la sensibilisation du public sur les questions de citoyenneté européenne :**
  - Objectif : accompagner et soutenir des dispositifs facilitant l'émergence d'une citoyenneté européenne : soutien aux associations et aux manifestations participant à la promotion de la citoyenneté européenne sur notre territoire.
- **En 2023-2024, les valeurs Égalité et Démocratie sont mises à l'honneur.**

**Joindre la fiche  
complémentaire au  
dossier de demande de  
subvention  
départementale  
(formulaire spécifique)**



# Mobilité européenne et internationale des jeunes



- **Accompagnement et soutien des dynamiques nouvelles afin de favoriser l'autonomie des jeunes NEET (Not in Employment, Education, or Training) et leur employabilité :**
  - Cible : jeunes NEET Bucco-Rhodaniens de 18 à 29 ans révolus (dont Bénéficiaires du RSA âgés de 25 à 29 ans révolus).
  - Objectif : Accompagner les jeunes NEET et BRSA vers l'emploi en leur proposant des modalités d'accompagnement avant et après leur mobilité internationale, de nature à faciliter les immersions professionnelles et en encourageant la construction d'un projet personnel et professionnel.

**Joindre la fiche  
complémentaire au  
dossier de demande de  
subvention  
départementale  
(formulaire spécifique)**

# Manifestations à dimension internationale

## Objectifs

Contribuer à l'attractivité et au rayonnement des Bouches-du-Rhône à l'étranger

- Faire connaître les Bouches-du-Rhône comme territoire d'excellence
- Renforcer l'image de marque du territoire à l'étranger





# Promotion de la francophonie

## Objectifs

- Promouvoir la francophonie dans le monde
- Accompagner les acteurs de la francophonie dans leur démarche
- Promouvoir la culture française à l'étranger



# Coopération et développement

Soutien ciblé aux opérateurs et réseaux de référence du département agissant à l'international via des **projets innovants, pérennes et d'envergure avec une dynamique partenariale** dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays en développement.



# La coopération décentralisée

La coopération décentralisée offre un cadre pour la conduite de projets multilatéraux avec des territoires étrangers préalablement ciblés par le Département des Bouches-du-Rhône.

Les territoires ciblés sont :

- L'Europe,
- Le bassin méditerranéen et le Caucase,
- L'Afrique.

Les villes de Gênes, Naples, Milan sont privilégiées. L'Arménie, Israël, le Kenya et le Sénégal sont également ciblés par le Département.

Les projets situés hors de ces zones prioritaires sont toutefois éligibles à des subventions.



De simples voyages

Des actions  
uniquement sur le  
territoire

Des actions sans  
réciprocité avec un  
territoire extérieur

# Solidarité internationale / Aide humanitaire d'urgence

## Objectifs

- Soutien et accompagnement des porteurs de projet du Département intervenant à travers des projets de **solidarité, d'inclusion sociale et économique**, visant à atteindre les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'O.N.U. dans les pays en développement.
- Couvrir les besoins vitaux des populations étrangères touchées par des catastrophes naturelles et humaines.



# Critères de recevabilité des demandes

## Porteur de la demande

### Porteurs de projet éligibles

- \* Associations, ONG, fondations, organismes à but non lucratif
- \* Domiciliés dans les Bouches-du-Rhône

### Porteurs non éligibles

- \* Organisations à caractère politique
- \* Subventions à des fins culturelles et religieuses (exceptions liées aux travaux des édifices religieux)

## Nature de la demande

Opération d'intérêt général

Demande d'aide financière  
Demande d'aide matérielle

Existence de critères d'évaluation et  
possibilité de contrôle de l'opération

## Objet de la demande

Projet spécifique

Opération récurrente

Dépenses de fonctionnement  
général

# Critères d'évaluation des demandes

## Conception et formalisation du projet

### Clarté

- Présentation claire
- Objectifs déterminés et détaillés
- Finalité définie

### Pertinence

- Adéquation avec nos politiques publiques
- Contribution au développement économique
- Adéquation avec nos zones de coopération
- Qualité des partenaires

### Mise en œuvre

- Programme d'action précis
- Planning déterminé
- Personnel affecté
- Organisation logistique cohérente

## Impact de l'action et rayonnement

Bénéficiaires

Plan de communication

Restitution du projet

Valorisation positive de l'image du Département

## Financement

Budget en corrélation avec la qualité de l'opération et du nombre de personnes visées

Dépenses justifiées

Ressources diversifiées



# Vos contacts

Responsable du pôle « action extérieure » de la DRIAE :

[camille.salinier@departement13.fr](mailto:camille.salinier@departement13.fr)

04 13 31 32 81

Chargés d'instruction des demandes de subventions :

[danielle.morga@departement13.fr](mailto:danielle.morga@departement13.fr)

04 13 31 22 47

[sidney.dalon@departement13.fr](mailto:sidney.dalon@departement13.fr)

04 13 31 27 22

Chargée de mission pour l'action extérieure :

[marine.fort@departement13.fr](mailto:marine.fort@departement13.fr)

04 13 31 22 78

Pour les projets portant sur la citoyenneté et la mobilité européenne :

[nicolas.hermann@departement13.fr](mailto:nicolas.hermann@departement13.fr)

04 13 31 10 57



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Service de la politique de la ville et de l'habitat

1. Le soutien en politique de la ville
  - Les actions
  - Les modalités de dépôt des dossiers
  - Les référents sur les territoires
2. Le soutien des centres sociaux

# 1. Le soutien en politique de la ville

**La politique de la ville** vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

**3 enjeux majeurs** qui répondent, au plus juste, aux besoins de la population :

- L'emploi et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans,
- L'éducation et la prévention,
- L'habitat et l'amélioration du cadre de vie tout en privilégiant l'innovation sur les territoires où les problématiques des habitants sont multiples.

# Les actions

## Actions visant à lutter contre l'inégalité des territoires

- **Soutien de projets spécifiques sur la section de fonctionnement** auprès des :
  - Associations, structures situées dans des quartiers prioritaires.
- **Soutien en investissement** pour des projets portés par des bailleurs sociaux ou associations pour l'habitat et l'amélioration du cadre de vie : Financement d'aménagements urbains de proximité (ex : pied d'immeubles) pour des projets portés par des bailleurs sociaux ou associations (fil conducteur : habitant au cœur du processus).

# Modalités de dépôt dans le cadre du contrat de ville 2023/2024

- Avant le COPIL, un technicien du service Politique de la Ville du Département (chargé de territoire) vous informera de la pré-validation technique donnée à votre projet suite à l'appel à projets lancé sur le territoire.
- **A ce stade, cette pré-sélection ne vaudra pas décision de la Collectivité.**
- La **date limite de dépôt** de vos demandes de subventions est fixée au **30 juin 2024** à titre dérogatoire et le dépôt devra se faire sur la plateforme dématérialisée du Département :
  - **Plateforme:** <https://subventions.departement13.fr/>
  - **Assistance technique par mail :** [dpt13.fr/subv](mailto:dpt13.fr/subv)
- **Contact Département des chargés de territoire : voir p 6**

# Modalités de dépôt dans le cadre du contrat de ville 2023/2024

- L'intitulé du projet devra inclure l'acronyme « ADCV 2024 » et « ADIPV 2024 » pour les projets en investissement, le N° du dossier Métropole et le territoire prioritaire concerné. Exemple : « ADCV 2024 - Territoire - nom du projet ».
- L'intitulé du projet sera le même que celui du dossier déposé sur le portail des subvention métropolitain.
- Le montant demandé à indiquer dans le dossier déposé au Département doit correspondre au montant total demandé au titre du contrat de ville. Il est donc inutile de ventiler les montants demandés entre les différents financeurs dans les budgets prévisionnels.
- Le versement de toute nouvelle subvention sera conditionné par la justification de toutes les subventions antérieures. Aussi, en l'absence du compte-rendu financier (CERFA **daté et signé**), la demande ne pourra pas être présentée au vote.
- Les comptes rendus financiers devront être transmis via la plateforme lors du dépôt du dossier si celui-ci est déjà réalisé (action en année civile). Dans tous les autres cas, ils devront être transmis au Service politique de la Ville du Département et en copie par mail au chargé de territoire référent de votre territoire\*.
- Pour les projets retenus en pluri-annualité, la procédure administrative sera identique.
- **Attention** : pour les projets déposés hors du contrat de ville et dédiés aux publics en quartier prioritaires l'intitulé du projet devra inclure l'acronyme « ADFPV 2024 - Territoire - nom du projet.

**IMPORTANT : pour ces dossiers la date de dépôt est fixée à mi-janvier 2024, conformément au calendrier fixé par le SRAP.**



Territoires 2023	Commune	Chargé de territoire (dossiers ADCV)
Marseille Provence (Conseil de Territoire)	Marseille Grand Sud Huveaune	AKIM HALLIK
Marseille Provence (Conseil de Territoire)	Marseille Nord Est 13e	AKIM HALLIK
Marseille Provence (Conseil de Territoire)	Marseille Nord Est 14e	AKIM HALLIK
Marseille Provence (Conseil de Territoire)	Marseille Littoral Est 15 16	ANNE GRAS
Marseille Provence (Conseil de Territoire)	Marseille Littoral Ouest 15	ANNE GRAS
Arles Crau Camargue Montagnette (Communauté d'Agglomération)	Arles	ANNE GRAS
Arles Crau Camargue Montagnette (Communauté d'Agglomération)	Tarascon	ANNE GRAS
Marseille Provence (Conseil de Territoire)	Septemes les Vallons	ANNE GRAS
Marseille Provence (Conseil de Territoire)	Marseille Grand Centre Ville	MICHELE LE GENDRE
Marseille Provence (Conseil de Territoire)	Marseille Tout	MICHELE LE GENDRE
Pays d'Aix (Conseil de Territoire)	Aix	MICHELE LE GENDRE
Pays d'Aix (Conseil de Territoire)	Gardanne	MICHELE LE GENDRE
Pays d'Aix (Conseil de Territoire)	Vitrolles	MICHELE LE GENDRE
Pays Salonais (Conseil de Territoire)	Berre l'Etang	MICHELE LE GENDRE
Pays Salonais (Conseil de Territoire)	Salon de Provence	MICHELE LE GENDRE
Marseille Provence (Conseil de Territoire)	La Ciotat	ZOUBIDA MEGUENNI
Marseille Provence (Conseil de Territoire)	Marignane	ZOUBIDA MEGUENNI
Pays d'Aubagne et de l'Etoile (Conseil de Territoire)	Aubagne	ZOUBIDA MEGUENNI
Istres Ouest Provence (Conseil de Territoire)	Istres	ZOUBIDA MEGUENNI
Istres Ouest Provence (Conseil de Territoire)	Miramas	ZOUBIDA MEGUENNI
Istres Ouest Provence (Conseil de Territoire)	Port Saint Louis du Rhône	ZOUBIDA MEGUENNI
Pays de Martigues (Conseil de Territoire)	Martigues	ZOUBIDA MEGUENNI
Pays de Martigues (Conseil de Territoire)	Port de Bouc	ZOUBIDA MEGUENNI
Terre de Provence (Communauté d'Agglomération)	Châteaurenard	ZOUBIDA MEGUENNI
Terre de Provence (Communauté d'Agglomération)	Orgon	ZOUBIDA MEGUENNI

Zoubida MEGUENNI : 04 13 31 37 68 / [zoubida.meguennitani@departement13.fr](mailto:zoubida.meguennitani@departement13.fr)  
 Michèle LE GENDRE : 04 13 31 37 89 / [michelle.legendre@departement13.fr](mailto:michelle.legendre@departement13.fr)  
 Anne GRAS : 04 13 31 19 44 / [anne.gras@departement13.fr](mailto:anne.gras@departement13.fr)  
 Hakim ALLIK : 04 13 31 37 79 / [hakim.allik@departement13.fr](mailto:hakim.allik@departement13.fr)

# La délégation des Centres Sociaux

Dans le cadre de la délégation des centres sociaux, le service a pour mission de soutenir les centres sociaux :

- dans leur fonctionnement général pour les structures signataires de la Convention Cadre des Centres sociaux,
- dans leurs projets spécifiques sur les projets enfance famille et jeunesse pour ceux en territoire QPV,
- par la mise en œuvre du dispositif Référents Prévention Jeunesse (ex animateur prévention jeunesse, APJ),
- pour l'accompagnement de leurs projets d'investissement.

**IMPORTANT : pour ces dossiers la date de dépôt est fixée à mi-janvier 2024, conformément au calendrier fixé par le SRAP.**